

SLOW



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 172_25

Objet : Renouvellement du dispositif Sylv'ACCTES pour 2026-2028

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 4-1-2 des statuts de la communauté de communes Cluses Arve & montagnes relatif à la compétence économique ;

Vu la délibération du bureau communautaire n° DEL2021_09 en date du 01/03/2021 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes à l'association « Sylv'ACCTES Rhône-Alpes – des forêts pour demain » pour 3 ans ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL2021_87 du 14/10/2021 approuvant la candidature « Arve et Giffre » des communautés de communes Montagnes du Giffre et Cluses Arve et montagnes au dispositif Sylv'ACCTES afin de permettre aux propriétaires forestiers (publics et privés) de bénéficier d'aides pour certains travaux sylvicoles ;

Vu l'avis favorable du COPIL Sylv'ACCTES du 15/11/2025 validant le Projet Sylvicole Territorial (PST), élaboré par le COTECH en octobre 2025 avec la participation des gestionnaires forestiers (ONF, CRPF, ASLGf notamment). L'objectif était de rédiger, avec l'appui de Sylv'ACCTES, un PST réactualisé à partir du précédent document pour la période 2026-2028 ;

Considérant que la ressource forestière représente 25 000 ha, soit 45 % du territoire Arve-Giffre, et constitue un enjeu stratégique pour une exploitation durable et raisonnée.

Considérant que le renouvellement de la candidature commune Arve-Giffre est porté conjointement par les 2 Communautés de communes : Montagnes du Giffre et Cluses Arve et montagnes, chaque EPCI s'acquittant de sa propre adhésion.

L'association « Sylv'ACCTES Rhône Alpes, des forêts pour demain » a pour objet d'accompagner des parcours de gestion des forêts permettant la production conjointe de bois et de services (fixation de CO₂, préservation de la biodiversité, protection des paysages, qualité des eaux, impacts socio-économiques...).

Cette association a été créée en 2015 par la Région Rhône-Alpes, la Métropole du Grand Lyon et Neuflize OBC. Elle comprend des partenaires privés et des communes, des collectivités locales.

Sylv'ACCTES s'appuie sur des territoires volontaires pour identifier et mesurer des modes de gestions vertueux puis accompagner financièrement les propriétaires forestiers qui mettent en œuvre ces modes de gestion.

SLOW

Les travaux forestiers qui en découlent peuvent ainsi être aidés à hauteur de 70% en forêt privée.

L'objectif est de rédiger, en collaboration et grâce à l'expertise de Sylv'ACCTES, un Projet Sylvicole Territorial (PST) c'est-à-dire d'identifier et de prioriser les urgences sylvicoles du territoire.

Ce PST doit contenir au maximum quatre « itinéraires sylvicoles » c'est-à-dire des thématiques d'actions dont l'efficacité est évaluée en termes de stockage de carbone, impacts socio-économiques, biodiversité...

L'association Sylv'ACCTES intervient comme interface entre financeurs (entreprises, collectivités, particuliers...) et propriétaires forestiers souhaitant mettre en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle de leurs forêts, en finançant des itinéraires sylvicoles répondant à des exigences climatiques, économiques, environnementales et sociétales.

Les bénéficiaires des aides sont les propriétaires forestiers publics et privés (ou leurs structures de regroupement), disposant d'un document de gestion durable et engagés dans une démarche de certification forestière (PEFC ou FSC). Le coût de l'adhésion à Sylv'ACCTES pour la communauté de communes est de 4 000 € pour trois années.

L'expérience et les actions menées dans le cadre du dispositif entre 2022 et aujourd'hui, présentant un bilan positif :

- 75 ha de forêts communales valorisées (dont 29 ha sur la 2CCAM)
- 10 communes accompagnées (5 Giffre / 5 Arve)
- 60 000 € d'aides mobilisées (23 000 € sur la 2CCAM)
- Travaux réalisés par l'ONF en forêts communales

Décide :

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain pour un montant de 4 000€ pour trois ans, de 2026 à 2028.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site Internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 26 novembre 2025

Le Président,

Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 3 DEC. 2025

Publié sur le site internet de la 2CCAM le : 4 DEC. 2025
Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 172_25 Renouvellement du dispositif Sylv'ACCTES pour 2026-2028